Commune d'ETREMBIERES

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 septembre 2023

Le 11 septembre 2023, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Anny MARTIN, maire.

Nombre de membres en exercice : 19 / Quorum : 10

Présents : 16 membres : Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Laurence DERAME, Jacky TONOLI, Christelle ROUSSET, Nicolas TEREINS, Annie CARRIER, Marine WALKER, Isabelle AUDUC, Yaniv BENSOUSSAN, Kristine KASTRATI, Aline LEGENDRE, Yannick MORETTON, Christian PAPILLOUD, David ROUSSET, Philippe ZABE.

Absents excusés : 3 membres : Emilie BAUD (procuration à Philippe ZABE), Dominique DESSEAUVE (procuration à David ROUSSET), Sophie TOINET-MARECHAL

Date de la convocation : 05 septembre 2023.

Secrétaire de séance : Nicolas TEREINS.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 JUILLET 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2023.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** l'ordre du jour suivant :
  - Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2023
  - Adoption de l'ordre du jour
  - Désignation d'un secrétaire de séance
  - Encaissement des recettes publicitaires du BIME 2023
  - Créances admises en non-valeurs
  - Convention de mise à disposition de la salle des fêtes – Cours de yoga
  - Convention de mise à disposition d'un local communal – Association « Secouristes Français Croix Blanche Etrembières – Vallée de l'Arve »
  - Modification du tableau des effectifs du personnel communal
  - Questions diverses

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Nicolas TEREINS est désigné secrétaire de séance.

ENCAISSEMENT DES RECETTES PUBLICITAIRES DU BIME 2023

Suite à des difficultés de l'agence de communication en charge de la réalisation du BIME, qui ne lui permet pas notamment de collecter le versement des encarts publicitaires vendus, il est proposé que la commune fixe les tarifs des encarts publicitaires du BIME du mois de juin 2023, et en assure directement leur recouvrement auprès des partenaires.

Ainsi, suite à négociation avec les différentes entreprises contactées, il est proposé de fixer les tarifs suivants :

ANNONCEUR	TARIF TTC
Société ILIANE	**1 140,00 €**
Société CHAVAZ	**874,80 €**
Société COLAS	**379,08 €**
Société DESCOMBES	**1 512,00 €**
Société Béton du Salève	**874,80 €**
Société Ambiance Minérale	**742,80 €**
Société Bernard COCAUD	**234,00 €**
TOTAL RECETTES	**5 757,48 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** de fixer les tarifs des encarts publicitaires du BIME de juin 2023, et d'en assurer directement leur recouvrement auprès des partenaires, selon les tarifs suivants :

ANNONCEUR	TARIF TTC
Société ILIANE	**1 140,00 €**
Société CHAVAZ	**874,80 €**

Société COLAS	**379,08 €**
Société DESCOMBES	**1 512,00 €**
Société Béton du Salève	**874,80 €**
Société Ambiance Minérale	**742,80 €**
Société Bernard COCAUD	**234,00 €**
TOTAL RECETTES	**5 757,48 €**

CREANCES ADMISES EN NON-VALEURS

La Trésorerie d'Annemasse a transmis à la Commune un état de produits irrécouvrables, pour lequel elle sollicite l'admission en non-valeur.

Il s'agit de quatre-vingt-deux créances envers la Commune concernant le restaurant scolaire, le périscolaire et des loyers, pour un montant total de 3.749,03 € (trois mille sept cent quarante-neuf euros trois centimes), pour lesquelles la Trésorerie a engagé toutes les actions possibles sans succès.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **accepte** l'admission en non-valeur de ces produits irrécouvrables pour un montant de 3.749,03 € (trois mille sept cent quarante-neuf euros trois centimes).

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES – COURS DE YOGA

Il est proposé au Conseil Municipal un projet de convention de mise à disposition de la salle des fêtes à Madame Nadège CHAFFARD, pour un cours de yoga.

Cette mise à disposition serait le mardi, de 18 h 30 à 19 h 45, et débuterait à compter du mardi 26 septembre 2023, jusqu'au 31 août 2024.

Cette mise à disposition serait réalisée pour un loyer annuel de 1.000 € (mille euros), payable en deux fois, au cours du mois d'octobre 2023 et du mois de février 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** la convention de mise à disposition de la salle des fêtes à Madame Nadège CHAFFARD pour un cours de yoga,
- **autorise** Madame la maire à signer cette convention.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL – ASSOCIATION « SECOURISTES FRANÇAIS CROIX BLANCHE ETREMBIERES – VALLEE DE L'ARVE »

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler la convention de mise à disposition du local situé au rez-de-chaussée de l'ancienne école du Pas de l'Echelle à l'association « Secouristes Français Croix Blanche Etrembières – Vallée de l'Arve ».

Cette mise à disposition comporterait, pour usage exclusif, un local équipé de mobilier, un coin cuisine et des toilettes, ainsi qu'une place de stationnement réservée au véhicule d'intervention de l'association dans la cour de l'ancienne école du Pas de l'Echelle.

Elle débuterait à compter du 01 septembre 2023, pour une durée de trois ans, renouvelable une fois.

Cette mise à disposition serait réalisée à titre gratuit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** la convention de mise à disposition d'un local communal à l'association « Secouristes Français Croix Blanche Etrembières – Vallée de l'Arve »,
- **autorise** Madame la maire à signer cette convention.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Afin de faire face à l'accroissement des activités des services techniques, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique polyvalent, pour assurer les missions suivantes :

- Renforcement du service « bâtiments et voirie »
- Vérifications et maintenances des aires de jeux
- Vérifications et maintenances des équipements sportifs
- Suivis des différents contrôles obligatoires et maintenances, suite aux réserves (électrique, gaz, …)
- Suivis de la vérification et maintenance des BAES (Blocs Autonome d'Eclairage de Sécurité)
- Suivi et maintenance du nouveau système d'alarme PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) du groupe scolaire
- En collaboration avec la police municipale, gestion des radars pédagogiques.

- Evolutions envisagées :
  - Distribution des repas à domicile (lors du départ en retraite de l'agent en charge de cette mission, en 2024)

- Agent de prévention (en remplacement de l'agent en charge de cette mission, en 2025)

Ce serait un emploi à temps complet.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **crée** un poste d'adjoint technique à temps complet, à compter du 01 octobre 2023, pour faire face à l'accroissement des activités des services techniques.
- **inscrit** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé au budget et ce aux chapitres et articles prévus à cet effet.

QUESTIONS DIVERSES

* Madame la maire annonce que la procédure de mise en vente immobilière interactive de la maison « SNCF » et de l'atelier – garage est en cours, selon le programme suivant :

- Visite des lieux :
  - Mercredi 13 septembre 2023 de 12 h à 14 h
  - Samedi 16 septembre 2023 de 9 h à 11 h
  - Jeudi 21 septembre 2023 de 10 h à 12 h
- Réception des offres :
  - Du mercredi 04 octobre 2023 à 14 h au jeudi 05 octobre 2023 h à 14 h
- Choix des acquéreurs par le vendeur :
  - Au plus tard vendredi 06 octobre 2023 à 18 h
- Signature de la promesse de vente :
  - Au plus tard lundi 16 octobre 2023
- Signature de l'acte authentique de vente :
  - Au plus tard mardi 16 janvier 2024

* Madame la maire indique que l'acte de cession gratuite du chemin des Cyclamens à la commune a été signée le 05 septembre 2023 en Mairie.

* Madame la maire rappelle que la « Course du Duc » aura lieu le samedi 02 décembre 2023, entre Reignier et Genève. Il existe un fort besoin de « signaleurs », pour encadrer le parcours et les 7.500 participants attendus, au nombre de 50 pour la commune. Les conditions pour être « signaleur » sont d'être majeur et d'avoir le permis de conduire. Lors de la manifestation, un point sera fait avec la police municipale à 19 h, puis les concurrents devraient traverser la commune entre 21 h et 22 h.

* Madame la maire convie les conseillers municipaux à participer au spectacle de la Bâtie, qui aura lieu dans le parc de Bois Salève, le 12 septembre 2023 à 19 h.

* Madame DERAME présente la manifestation mise en place par le CCAS dans le cadre de l'opération « Octobre Rose », qui lutte contre le cancer du sein. Elle aura lieu le dimanche 08 octobre 2023, pour la 3e année, en même temps que l'inauguration des travaux du téléphérique du Salève. Le rendez-vous aura lieu à la salle des fêtes à 8 h 15. Puis, les participants prendront la 1ère benne du téléphérique du Salève, à 9 h. Un ticket de montée et de descente du téléphérique du Salève sera offert à chaque participant. Ensuite, une marche aura lieu sur le sentier du Salève. A la fin de la marche, chacun pourra bénéficier des activités et animations mises en place par le téléphérique du Salève, et redescendre quand il le souhaite.

* Suite au séisme qui a eu lieu au Maroc, Madame la maire propose de verser une aide financière, sous forme de subvention exceptionnelle, d'un montant de 500 €.

Les élus donnent un avis favorable à cette proposition. Elle sera présentée à la séance du Conseil Municipal du 09 octobre 2023.

* Madame DERAME rappelle que l'action « La Nuit est Belle » aura lieu la nuit du 22 au 23 septembre 2023, avec une extinction totale de l'éclairage public sur la commune. Un courrier sera envoyé aux commerçants et entreprises de la commune pour leur demander d'éteindre également leurs enseignes.

* Madame DERAME fait un point sur le Plan Canicule de l'été 2023. Il a été mis en œuvre par les membres du CCAS et la police municipale. 70 personnes ont été suivies sur la commune. Madame la maire et Madame DERAME ont été d'astreinte les week-end. Mais, il n'y a pas eu d'urgence, et peu de personnes ont été hospitalisées. De plus, aucun besoin spécifique n'a été évoqué, sauf une demande de mise à disposition d'un ventilateur.

* Madame DERAME indique que le prochain BIME fera un bilan à mi-mandat, et que chaque élu pourra, s'il le souhaite, participer à sa rédaction, avant le 30 septembre 2023.

* Madame la maire annonce que les prochaines élections seront les élections européennes, qui auront lieu le dimanche 09 juin 2024. Elle compte sur la participation des conseillers municipaux pour participer aux bureaux de vote.

La séance est levée à 19 h 20.

La maire,
Anny MARTIN

Le secrétaire de séance,
Nicolas TEREINS